

Envoyé en préfecture le 22/03/2018

Reçu en préfecture le 22/03/2018

Affiché le **23 MARS 2018**

ID : 033-200069581-20180314-D2018052-DE



**CONVERGENCE
GARONNE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,
Bernard MATEILLE



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
(SPANC)**

**Rapport relatif au prix et à la qualité du
Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Exercice 2017

1) Caractérisation technique du service

1.1) Organisation administrative du service

La Communauté de communes Convergence Garonne regroupe 13 communes : Arbanats, Barsac, Budos, Cérons, Guillos, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint-Michel-de-Rieufret et Virelade.

En matière d'assainissement les statuts de la Communauté de Communes définissent la compétence « Inventaire et contrôle de l'état de l'assainissement individuel ».

1.2) Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 6 200¹ habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 1784 (SAUR)

1.3) Mode de gestion du service

Une prestation de service a été attribuée à la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale du contrat est d'un an reconductible une fois. Il a pris fin le 31 décembre 2012. Un nouveau marché a été conclu avec la SAUR pour la deuxième phase du service public d'assainissement non collectif à savoir le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations jusqu'au 31 décembre 2017.

1.4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic des installations existantes qui n'ont pu être réalisées lors du précédent marché.

C'est une mission obligatoire (article L.2224-8 du CGCT). Le contrôle est envisagé avec une périodicité de 4 ans, les premiers diagnostics ayant eu lieu en 2007.

1.5) Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	46	53	37	37	47	51	57
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	46	53	30	28	38	37	37
	Diagnostic des installations existantes Bon fonctionnement et ventes		42	238	466	356	186	466

1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur

¹ Nombres d'installations estimé (2 500) x nombre moyen d'habitants par foyer (2,5)

descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	100

Les 13 communes de la Communauté de communes ont un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique).

2) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Date de la délibération	Objet	Tarif
20/07/2006	Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution d'une installation nouvelle ou réhabilitée	9,48 € HT
18/12/2013	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (contrôles diagnostic)	53 € HT
20/02/2014	Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	53 € HT

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?



ID : 033-20006958420180314-D2018052-DE

2.2) Recettes d'exploitation

Montant des recettes (€ HT) :	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contrôle de conception et de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	502,44	284,40	265,44	360,24	350,76	350.76
Diagnostic des installations existantes Bon fonctionnement + ventes	2 069,76	12 614	24 698	18 868	9858	24698.00
TOTAL des recettes liées à la facturation des abonnés	2 572	12 898	25 049	19 228,24	10208,76	25048.76

3) Indicateurs de performance**Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)**

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées (existantes et nouvelles) jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

			2011	2012					
					2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'installations contrôlées, jugées conformes ou conformes avec réserves ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	Neuves	Conformes	46	45	26	20	32	33	37
		Conformes avec réserves	0	8	4	7	5	4	0
		Non conformes	0	0	0	1	1	0	0
	Existantes (BF, Diag., Ventes)		0	42	238	466	356	186	466
TOTAL (hors non conformes)			46	95	268	493	394	223	503
TOTAL CUMULÉ			1061	1156	1424	1917	2311	2534	3037
NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTROLÉES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU SERVICE			2410	2452	2690	3156	3512	3698	4164
TAUX DE CONFORMITÉ			44 %	47 %	53 %	61 %	66%	68,5%	73%

Utilisation des grilles d'évaluation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour définir la non-conformité.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018052
Date de la décision:	2018-03-14 00:00:00+01
Objet:	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	8.4
Identifiant unique:	033-200069581-20180314-D2018052-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180314-D2018052-DE-1-1_0.xml	text/xml	1038
<i>nom de original:</i>		
2018_052_SPANC_RAPPORT ANNUEL SUR PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D_ANC 2017.pdf	application/pdf	191513
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180314-D2018052-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191513
<i>nom de original:</i>		
2018_052 Rapport annuel RPQS SPANC 2017_V2.pdf	application/pdf	446681
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-033-200069581-20180314-D2018052-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	446681

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2018 à 16h03min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2018 à 16h03min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2018 à 16h04min02s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 mars 2018 à 16h33min03s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-03-22</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------